

Concept de protection pour les entraînements et camps

dès le 29 juin 2020

Version : 24 juin 2020

Auteurs : VOILE : Benoit Deutsch – benoit@cnv.ch – 079 665 66 20 (Voile)
SKI NAUTIQUE : Frédéric Dupanloup – fred@cnv.ch – 079 417 98 66 (Ski)



Nouvelles conditions cadres

Depuis le 6 juin 2020, les entraînements sont à nouveau autorisés dans tous les sports, sous réserve du respect des concepts de protection propres à chaque club. Le 22 juin, de nouvelles modifications sont entrées en vigueur. Pour les activités sportives nécessitant un contact physique étroit et constant, il est recommandé d'organiser l'entraînement par groupes fixes. On parle de contact étroit lorsque des personnes restent longtemps (plus de 15 minutes), ou de manière répétée, à une distance de moins de 1,5 mètre les unes des autres, sans mesure de protection.

Les cinq principes suivants doivent être respectés lors des entraînements :

1. Pas de symptôme à l'entraînement

Les personnes présentant des symptômes de maladie ne sont PAS autorisées à participer aux entraînements. Elles doivent rester à la maison, voire être isolées, et contacter leur médecin.

2. Garder ses distances

Lors du trajet aller, de l'arrivée dans l'installation sportive, dans les vestiaires, lors des discussions, lors de la douche, après l'entraînement et lors du trajet retour – dans ces situations ou d'autres similaires, gardez encore une distance de 1,5 mètre avec les autres personnes et renoncez aux poignées de main ou « high five ». Lorsque la distance ne peut être garantie, il est nécessaire de porter un masque ou d'installer une séparation appropriée (par exemple un plexiglas). Les contacts corporels sont seulement autorisés, dans tous les sports, au moment de l'entraînement à proprement parler.

3. Se laver soigneusement les mains

Le fait de se laver les mains joue un rôle clé en matière d'hygiène. Il est donc important de se laver les mains avec du savon, avant et après l'entraînement, pour se protéger soi-même et son entourage.

4. Établir des listes de présence

Sur demande, les contacts étroits doivent pouvoir être attestés aux autorités sanitaires pendant 14 jours. Afin de simplifier le traçage des personnes, le club tient des listes de présence pour tous les entraînements. La personne responsable de l'entraînement est chargée de tenir une liste exhaustive et exacte ainsi que de la remettre à la personne responsable du plan coronavirus (voir point 5). Le club est libre de décider de la forme sous laquelle il souhaite tenir ces listes (par exemple : doodle, application, Excel, etc.).

5. Désigner une personne responsable au sein du club

Chaque organisation qui prévoit de reprendre les entraînements doit nommer un(e) responsable du plan coronavirus. Cette personne est chargée de veiller à ce que les règlements soient respectés. Dans notre club, il s'agit de :

VOILE : Benoit Deutsch : 79 665 66 20 - benoit@cnv.ch
SKI NAUTIQUE : Frédéric Dupanloup : 079 417 98 66 – fred@cnv.ch
Si vous avez des questions, veuillez les contacter directement.

6. Prescriptions spécifiques

Définition des zones d'accueil :

VOILE :

ZONE 1 : Parvis de l'Ecole de Voile

ZONE 2 : Terrasse du Belvédère

ZONE 3 : Zone buvette

SKI NAUTIQUE :

ZONE 4 : Accueil ski nautique (sous-terrasse du restaurant).

Utilisation des vestiaires :

4 personnes maximum par vestiaire (4 chez les filles, 4 chez les hommes)

Organisation des repas :

L'organisation des repas sera faite sur la base des recommandations du service du médecin cantonal, (basé sur l'organisation dans les classes d'école et des cantines scolaire du canton de Genève).

Le lavage des mains doit être impérativement effectué avant et après les repas.



Versoix, 24 juin 2020, Le Comité du Club Nautique de Versoix

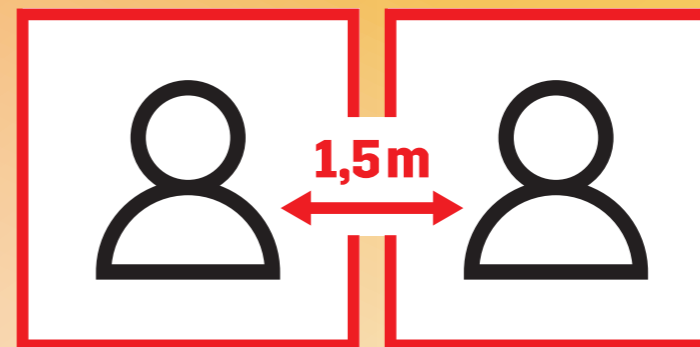
Directives générales pour le sport
après l'assouplissement des mesures

Spirit of Sport

signifie maintenant ...



Respect des
règles d'hygiène
de l'OFSP



Respect des distances
(garder 1,5 m de distance si possible)



Participation aux
entraînements/compétitions
sans symptômes



Respect du
concept de protection
des clubs et des exploitants
d'installations sportives

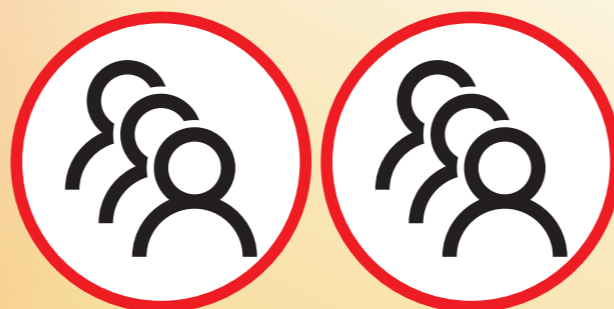


Manifestations sportives

- avec max. 1000 athlètes
- avec max. 1000 spectateurs
- groupes de max. 300 personnes si une distance de 1,5 mètre ne peut pas être assurée



Listes de présence
(traçabilité des contacts proches –
Contact Tracing)



Entraînements de sports avec contact physique étroit
en groupes fixes
(recommandation)